

## / Élections : comment voter ?



L'Alizé de Guipavas en bureau de vote

### Les bureaux de vote à Guipavas

Centre culturel de l'Alizé - 90 rue commandant challe : bureaux 1 à 7

Salle Jean Monnet – rue commandant challe : bureaux 8 à 10

Salle du Douvez – rue du Douvez : bureau 11

Maison de Quartier de Coataudon : rue Maurice Henensal - bureaux 12 à 16

### Qui peut voter ?

Tout citoyen âgé de 18 ans jusqu'à la veille du jour du scrutin peut voter à condition d'être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils et politiques. Les citoyens européens qui habitent en France peuvent participer.

Si vous êtes français et que vous avez fait votre [recensement citoyen](#) à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement à l'âge de 18 ans sur la liste électorale de la commune où vous vous êtes fait recenser.

### Quel justificatif présenter pour voter ?

Pour voter, il faut présenter l'original de votre pièce d'identité. La présentation de la carte électorale est facultative.

Les nouveaux électeurs ainsi que les électeurs ayant déclaré en mairie leur changement d'adresse au sein de la commune recevront leur carte électorale par voie postale au plus tard 3 jours avant le scrutin.

### Comment voter par procuration ?

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote, quelle que soit la commune dans laquelle il est inscrit. Pour cela, vous devez faire une procuration.

Vous pouvez remplir en ligne le formulaire sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) et vous devez ensuite

la valider en gendarmerie. Il est nécessaire de prévenir l'électeur à qui vous donnez procuration car aucun document ne lui sera envoyé.

Il ne peut avoir qu'une seule procuration établie en France. Le jour du vote, l'électeur doit se munir de sa propre pièce d'identité et se déplacer dans votre bureau de vote.

## Démarche en ligne : téléservice

Le [téléservice du site internet www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) vous permet de vous inscrire en ligne mais également de vérifier votre bureau de vote.

Ce service vous permet de :

- > savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit(e) ;
- > connaître l'adresse de votre bureau de vote ;
- > connaître votre numéro national d'électeur ;
- > savoir si vous avez des procurations en cours ;
- > télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales.

## Les inscriptions hors élection

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales à tout moment de l'année.

Plus d'informations [ici](#).